

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 avril 2012

### Compte rendu sommaire

Convocation du : 05-avr-12 Membres en exercice : 10

**Présents** : 7 : M. DOUENCE - S. PINGITORE - M. LAFON - P-Y, KOGANE - J-C, JABIOL S, DOORNAERT - F. BASTOURE  
**Exécuté(s)** : 3 : S. RAUZET - T. BICHAT - J. RAUZET  
**Pouvoir(s)** : /

Président de séance : Michel DOUENCE - Maire

Secrétaire de séance : S. DOORNAERT (élu(e) conformément à l'art. L 2121-15 du CGCT)

Début de la séance : 20 h 30

ORDRE DU JOUR		VOTES des membres présents et représentés				DECISIONS/OBSERVATIONS/CONCLUSIONS
N° Affaire et type de dossier	Objet	Unanim.	Major.	Contre	Abstent*	

#### FINANCES LOCALES 2012

n° 01	Taux des taxes directes locales - Etat 1259 - FDL	7				PAS D'AUGMENTATION - délib. N° 2012/08
n° 02	Suventions communales	7				ACCORDEES - délib. N° 2012/09
n° 03	Opérations d' Equipement	7				ADOPTÉES - délib. N° 2012/10
n° 04	Dotation FDAEC 2012	7				APPROUVEE - délib. N° 2012/11
n° 05	BUDGET PRIMITIF	7				ADOPTÉ - délib. N° 2012/12

#### URBANISME

n° 06	PC 033 408 12 X 0002 - Maison - Route de Camblandes	7				Avis favorable - délib. N° 2012/13
-------	---	---	--	--	--	------------------------------------

#### POLITIQUE DE LA VILLE - Habitat/Logement

n° 07	OPAH - Convention d'abondement	7				ADOPTÉE - délib. N° 2012/14
n° 08	ASSAINISSEMENT - SIAEPANC - Convention rejets eaux usées	7				ADOPTÉE - délib. N° 2012/15
n° 09	Création site Internet Mairie - Choix du prestataire	7				ADOPTÉ - délib. N° 2012/16

PATRIMOINE						
n° 10	LOGEMENTS COMMUNAUX - Révision annuelle loyers	7				PAS D'AUGMENTATION - délib. N° 2012/17
n° 11	ACCESSIBILITE - PAVE	7				APROUVE - délib. N° 2012/18
n° 12	DONATION CHATELIER / Commune	7				ANNULATION délib 2012/07 - délib. N° 2012/19
n° 13	LEGS - Succession Mlle LAPAILLERIE	7				ADOPTEE - délib. n° 2012/20

**Fin de la séance** : 23 h 30

Signature du Maire  
ou son représentant  
ou du secrétaire de séance

Vu pour être affiché, conformément à l'art, L2121-25 du CGCT

NB : les décisions du conseil municipal et les débats y afférents sont retranscrits sur le registre des délibérations qui peut être consulté par toute personne physique ou morale, au secrétariat de la Mairie,